

**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 058/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
**OBJET : DENOMINATION DE RUES.**  
-----

M. VIOUT Rémy rappelle le travail engagé en collaboration avec les services de la Poste dans le cadre de la loi 3DS, qui oblige les collectivités à identifier et numérotter les voiries, aussi bien publiques que privées. Il présente au Conseil Municipal les nouvelles voies (matérialisées en rouge) à nommer :

**Impasse des Pâquerettes**



**Chemin des Aulnes**



Impasse des Hirondelles



Impasse du Soli



Impasse du Bornan



Impasse de Sonnailles



Impasse Chantrell



Renommer l'impasse des Dailies  
par impasse des Mousserons



Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les dénominations sus mentionnées.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Florian BONRDIN

Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 059/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
OBJET : CHOIX DU NUMEROTAGE DE LA VOIRIE.  
-----

Mme le Maire rappelle l'obligation des collectivités à identifier et numéroter les voiries, aussi bien publiques que privées. Au niveau de la numérotation, rien n'est imposé. La Commune aurait tout à fait la possibilité de numéroter certaines voies en métriques et d'autres numériques (pair/impair).

Après débat, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que la numérotation de la voirie soit uniquement sous forme métrique,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Florian BOURDIN



Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 060/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjointes ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
**OBJET : CONGRES DES MAIRES, MANDATS SPECIAUX.**  
-----

Mme le Maire informe que le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 18 au 21 novembre 2024.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater Mme le Maire, Mmes JACQUIER Christine et JACQUIER Jennifer à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992). Il est précisé que Les frais de séjour sont remboursés forfaitairement :
  - 110 € pour l'hébergement à Paris (arrêté du 3 juillet 2006 modifié par l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006)
  - 17,50 € pour l'indemnité de repas (arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006).

14.10.2024/N°03

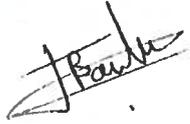
Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
Reçu en préfecture le 18/10/2024  
Publié le  
ID : 074-217400134-20241014-2024DEL060-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- ADOPTE les propositions susvisées.

AINSI FAIT.  
Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Florian BOURDIN



Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 061/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
**OBJET : GROUPE SCOLAIRE, CLASSE DE NEIGE, DEMANDE DE SUBVENTION.**  
-----

Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie expose que l'école élémentaire souhaite organiser une classe de neige, du 03 au 07 février 2025, à la Chapelle d'Abondance. Cela représente un total de 66 élèves des classes de CM1/CM2.

La subvention du Conseil Départemental s'élève à 20 euros par élève et par jour, soit 6 600,00 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une aide financière d'un montant de 6 600,00 € à l'école élémentaire, pour l'organisation de la classe de neige,
- PRECISE que cette somme sera versée à la coopérative scolaire « COOP ANTHY LOPE »,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Florian BOURDIN

Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 062/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjointes ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
**OBJET : REHABILITATION DU SOUS-SOL DE L'ESPACE DU LAC, LOT N°4 MENUISERIES  
INTERIEURES BOIS, REMBOURSEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE.**  
-----

Dans le cadre des marchés publics, des garanties financières sont mises en place afin d'assurer leur bonne exécution. A ce titre, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de prélever une retenue de garantie représentant maximum 5% du montant total du marché permettant de remédier aux malfaçons constatées lors de la réception du marché ou les désordres apparus pendant la période de garantie.

La retenue de garantie est libérée dans un délai d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie, soit un an à compter de la date d'effet de la réception, ce délai pouvant toutefois être prolongé dans le cas où toutes les réserves n'auraient pas été levées par le titulaire du marché.

Certaines retenues de garanties prélevées sur les factures d'une société sont aujourd'hui atteintes par la prescription quadriennale conformément à la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics.

La réglementation prévoit qu'en cas de prescription de dépense, le Maire a seule qualité pour opposer la prescription quadriennale au nom de la commune (CE, 16/01/1987) et que la collectivité débitrice peut relever de la prescription les créances dignes d'intérêt.

Le rapporteur, propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation en reversant à l'entreprise SERGE REMY la retenue de garantie d'un montant de 826,85 € dès lors que la trésorerie sera en possession des justificatifs nécessaires.

14.10.2024/N°05

Envoyé en préfecture le 18/10/2024  
Reçu en préfecture le 18/10/2024  
Publié le  
ID : 074-217400134-20241014-2024DEL062-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le reversement de la somme de 826,85 € à la société SERGE REMY correspondant à la retenue de garantie du lot n°4 du marché de réhabilitation du sous-sol de l'Espace du Lac.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Florian BOURDIN



Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
N° 063/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
OBJET : PLACEMENT DE FONDS.  
-----

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L. 1618-1, L.1618-2 et R.1618-1,  
Ayant entendu l'exposé de M. VIOUT Rémy,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le placement des fonds provenant de l'aliénation des parcelles AS403 et AS404 (terrains de tennis) pour un montant de 1 300 000,00 € et d'une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024,
- DECIDE de souscrire à ce titre un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert auprès du Trésor dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Compte productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée fixée à l'avance.
  - Les taux d'intérêts sont fixés par l'agence France Trésor en début de chaque mois.
  - Un retrait anticipé est possible à tout moment et pour le montant total, sans pénalité. Le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Florian BOURDIN



Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 064/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
**OBJET : AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF : MARCHÉ DE TRAVAUX : LANCEMENT DES CONSULTATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE.**  
-----

Mme le Maire rappelle le projet de création d'un pôle sportif aux Hutins comprenant :

- 3 terrains de paddels fermés avec un local de stockage et des vestiaires,
- 3 terrains de tennis extérieurs avec un club house,
- Un parking.

Mme le Maire précise qu'il convient de lancer la procédure d'appel d'offres.

En parallèle et afin que cet aménagement puisse être opérationnel fin en septembre 2025, le permis de construire doit être déposé rapidement car les délais d'instruction peuvent être assez longs.

Mme le Maire présente le plan d'implantation du projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres concernant la création du pôle sportif,
- AUTORISE Mme le Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune et à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Florian BOURDIN



Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 065/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjointes ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
**OBJET : THONON AGGLOMERATION, REVISION STATUTAIRE N°4.**  
-----

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-17,  
VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,  
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,  
VU la délibération N° CC2024.00295 du 24 septembre 2024 par laquelle le conseil communautaire a adopté à l'unanimité la révision n°4 des statuts de la communauté d'agglomération.

Mme le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de Thonon agglomération n° CC2024.00295 du 24 septembre 2024 relative à l'évolution des statuts.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en compte l'évolution des statuts joint en annexe.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la révision statutaire n°4 de la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération telle qu'énoncée ci-dessus, et dont copie intégrale est annexée à la présente,
- AUTORISE Mme le Maire à notifier la présente délibération :
  - Au Président de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération,
  - A M. le Préfet aux fins que ce dernier approuve, par arrêté, les nouveaux statuts de Thonon Agglomération.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Florian BOURDIN



Le Maire,



Isabelle ASNI-DUCHENE

**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 066/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjointes ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
OBJET : THONON AGGLOMERATION, RAPPORT D'ACTIVITE 2023.  
-----

Mme le Maire présente le rapport d'activité de Thonon Agglomération, destiné notamment à l'information des usagers.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

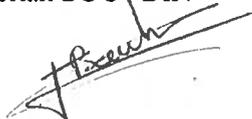
- ADOPTE ce rapport tel qu'il est présenté.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Florian BOURDIN



Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 067/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
OBJET : THONON AGGLOMERATION, RAPPORT D'ACTIVITE MOBILITE 2023.  
-----

Mme le Maire présente le rapport d'activité mobilité de Thonon Agglomération, destiné notamment à l'information des usagers.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE ce rapport tel qu'il est présenté.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Florian BOURDIN



Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 068/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
OBJET : THONON AGGLOMERATION, RPQS EAU 2023.  
-----

Mme le Maire présente le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon Agglomération, destiné notamment à l'information des usagers.  
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- ADOPTE ce rapport tel qu'il est présenté.

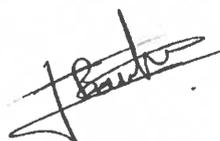
AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Florian BOURDIN

Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 069/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjointes ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
OBJET : THONON AGGLOMERATION, RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023.  
-----

Mme le Maire présente le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de Thonon Agglomération, destiné notamment à l'information des usagers.  
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- ADOPTE ce rapport tel qu'il est présenté.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Florian BOURDIN

Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 070/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
OBJET : THONON AGGLOMERATION, RPQS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023.  
-----

Mme le Maire présente le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif de Thonon Agglomération, destiné notamment à l'information des usagers.  
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- ADOPTE ce rapport tel qu'il est présenté.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Florian BOURDIN

Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 071/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze OCTOBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Secrétaire de séance nommé : M. BOURDIN Florian

Date de convocation : 09.10.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 19

-----  
OBJET : THONON AGGLOMERATION, RPQS DECHETS 2023.  
-----

Mme le Maire présente le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets de Thonon Agglomération, destiné notamment à l'information des usagers.  
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- ADOPTE ce rapport tel qu'il est présenté.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Florian BOURDIN

Isabelle ASNI-DUCHENE

